



# PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

**Membres présents :** Mmes Audrey LE ROUSSEAU ; Maryvonne LEMONNIER ; Mrs Philippe DUMAINE ; Alain DUPONT ; François DRANCEY ; Jean-Luc AMETTE ; Bruno CARPENTIER ; Jean-Claude COURANT.

**Absents :** Mmes Charleyne CARDON ; Joëlle ROULAND ; Hélène MESSANT et Mrs Ludovic GUESNEL ; Jean-Luc GUITTARD ; Jérémy JACOB.

**Pouvoirs :**

M. Ludovic GUESNEL a donné pouvoir à M. Jean-Claude COURANT.

M. Jean-Luc Guittard a donné pouvoir à M. Philippe DUMAINE.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey LE ROUSSEAU.

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du 18 mars 2024.**
- **Entretien et contrôle des hydrants- choix du prestataire.**
- **Subvention de fonctionnement association "les joyeux vacquerois"**
- **Virements de crédits autorisés par la nomenclature M57.**
- **Peinture du bureau de la mairie.**
- **Permanences bureau de vote - Elections Européennes.**
- **Permanences journées du patrimoine.**
- **Association Présence verte.**
- **Informations diverses.**
- **Questions diverses.**

La séance est ouverte à 19h00.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 mars 2024.**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- PROCES DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.**

Délibération n° 2024-09

Vu la requête d'appel N°22R00025 présentée par la société d'Avocats LEXCAP, pour Monsieur et Madame Bommart,

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre d'une décision du maire de notre commune en date du 22 avril 2021, accordant une Déclaration Préalable pour la réhabilitation d'un abri de jardin.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Charles Soublin du cabinet Médéas pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans cette requête.

Désigne Maître Charles Soublin pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

## **ENTRETIEN ET CONTROLE DES HYDRANTS – CHOIX DU PRESTATAIRE.**

### **Délibération n° 2024-10**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que les hydrants de la commune n'ont plus été vérifiés depuis 3 ans suite à l'appel d'offre qu'avait lancé l'agglomération Seine-Eure, qui a finalement été annulé.

Il présente les devis de deux prestataires :

- **TEAM MECA, entreprise sise à Chambly dans l'Oise : 1159.20 TTC**
- **NORMANDIE INCENDIE, entreprise sise à Epouville en Seine-Maritime : 645.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise la moins-disante, soit : L'entreprise NORMANDIE INCENDIE.
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION « JOYEUX VACQUEROIS »**

### **Délibération n° 2024-11**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'à la demande de l'association « Les joyeux Vacquerois » nouvellement créée au sein de la commune, une subvention de fonctionnement peut lui être octroyée.

Il propose la somme de 500 € pour aider l'association à acheter du matériel et organiser des actions.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention de **1000 €** en faveur de l'association « Les joyeux Vacquerois ».
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

## **VIREMENTS DE CREDITS AUTORISES PAR LA NOMENCLATURE M57**

### **Délibération n° 2024-12**

Monsieur le Maire explique qu'avec le passage au plan comptable M57, il n'est plus nécessaire de réunir le conseil systématiquement à chaque fois qu'une décision modificative du budget s'impose. Il suffit à présent de définir une limite selon laquelle le maire peut sans consulter au préalable le conseil, effectuer des virements de crédits.

**Vu** les lois et règlements en vigueur,

**Vu** le code général de collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

**Considérant** que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°D2024\_04 en date du 18/03/2024 approuvant le budget primitif 2024,

**Décide :**

**Article 1 :** D'Autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de **5 %** des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

**Article 2 :** Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits lors du prochain conseil municipal

**Article 3 :** Le comptable public est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État.

## **PEINTURE DU BUREAU DE LA MAIRIE**

### Délibération n° 2024-13

Monsieur le Maire explique que le remplacement de la porte d'entrée de la mairie a occasionné de petits dégâts sur la peinture du bureau d'accueil de la mairie. Il précise par ailleurs que cette pièce n'a pas été repeinte depuis 1998 et qu'elle nécessiterait de l'être. Il présente le devis de l'entreprise de l'entreprise ARMONY DECOR PEINTURE, située à Brosville, qui s'élève à 2212.44 € TTC, soit 1843.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De faire repeindre le bureau d'accueil de la mairie,
- Accepte le devis de l'entreprise ARMONY DECOR PEINTURE,
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

## **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

### Délibération n° 2024-14

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à la vente deux lots de bois de chauffage.

- 1<sup>er</sup> lot : tronçons de 0.50 m pour 200 €.
- 2<sup>ème</sup> lot : tronçons de 0.50 m pour 280 €.

La recette correspondante sera versée sur le budget communal . Cette vente sera réservée uniquement aux habitants de la commune. Un tirage au sort déterminera les attributions.

## **DIVERS :**

### Permanences du bureau de vote – Elections Européennes :

<b>PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUN 2024</b>			
<b>8H00 / 10H30</b>	J-C COURANT	Bruno CARPENTIER	François DRANCEY
<b>10H30/ 13H00</b>	Jean-Luc GUITTARD	Philippe DUMAINE	Hélène MESSANT
<b>13H00/15H30</b>	Alain DUPONT	Ludovic GUESNEL	Joëlle ROULANT
<b>15H30 / 18H00</b>	Audrey LE ROUSSEAU	MARYVONNE LEMONNIER	Jérémy JACOB

### Organisation des journées du Patrimoine (21 septembre 2024) :

#### **Eglise :**

10h00/14h00 : Mme Maryvonne Lemonnier et M. Alain Dupont.

14h00/18h00 : Mme Audrey Le Rousseau et M. Jean-Luc Guittard.

#### **Four à Pain :**

- François Drancey viendra le vendredi soir pour installer les barnums avec le maire.
- Jean-Luc Amette et Jean-Claude Courant allumeront le four le matin et resteront sur place.
- Le maire va se renseigner auprès d'un boulanger pour faire des fouaces dans le four.
- Le soir, le conseil prévoit d'organiser un repas avec les habitants de la commune. (Sur inscription).

#### **Association Présence Verte :**

Le maire a reçu une commerciale de l'association « Présence verte ». Il présente les différents dispositifs que propose l'association concernant la téléassistance. Il suggère d'en parler dans le prochain bulletin municipal. Le conseil y est favorable.

Les informations sont aussi disponibles en mairie.

## **DIVERS :**

#### **Achat de matériel :**

Le maire propose au conseil d'acheter un groupe électrogène. Le conseil est d'accord.

#### **Noël des enfants :**

Cette année, le conseil a décidé de changer de méthode. Les enfants de 3 à 10 ans n'auront plus de cadeau mais la commune leur offrira un spectacle. Il aura lieu dans la salle des fêtes de la-Chapelle-du-Bois-des-Fault, gracieusement prêtée par le maire du village, Monsieur Ronné.

Le maire souhaite inviter le député Philippe BRUN.

#### **Nouveaux arrivants :**

Le covid ayant mis fin à l'accueil des nouveaux arrivants, le maire propose de le refaire cette année. Le conseil décide de réitérer cette manifestation en octobre.

### Terrain de sport :

Le maire informe l'assemblée qu'une subvention de 34500 € a été accordée par le Département pour la construction du terrain de sport, mais qu'il n'a pas de nouvelle de la demande de subvention auprès de l'état. Il demande son accord au conseil pour poursuivre le projet au cas où cette dernière subvention ne soit pas accordée. Seul Monsieur Dumaine est contre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Luc Amette demande quand aura lieu le fauchage. Le maire à appelé le service le matin même. Ce sera fait dans la semaine.
- Madame Maryvonne Lemonnier demande à ce que des fleurs soient replantées dans les pots situés de chaque côté du Monument aux Morts. Le maire répond que des plantes sont en train de repousser dedans.

La séance est levée à 20h15.

### Emargements de la séance du 18 mars 2024

Délibération : 2024-09 ; 2024-10 ; 2024-11 ; 2024-12 ; 2024-13

Nom Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
<b>COURANT Jean-Claude</b>		/
<b>GUITTARD Jean-Luc,</b>	ABSENT	Philippe DUMAINE
<b>DRANCEY François</b>		/
<b>LE ROUSSEAU Audrey</b>		/
<b>AMETTE Jean Luc</b>		/
<b>CARDON Charleyne</b>	ABSENTE	/
<b>CARPENTIER Bruno</b>		/
<b>DUMAINE Philippe</b>		/
<b>DUPONT Alain</b>		/
<b>GUESNEL Ludovic</b>	ABSENT	Jean-Claude COURANT
<b>JACOB Jérémy</b>	ABSENT	/
<b>LEMONNIER Maryvonne</b>		/
<b>MESSANT Hélène</b>	ABSENTE	/
<b>ROULAND Joëlle</b>	ABSENTE	/